

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DDCT 171 Subvention (10.000 euros) et convention avec Paris Habitat - OPH pour la réalisation de clôtures dans la cité Rebière et d'une fresque rue André Bréchet (17e).

M^{me} Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté par le Conseil de Paris le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération en date du 04 novembre 2014 par lequel Mme la Maire propose l'attribution d'une subvention à PARIS HABITAT ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement de Paris en date du 03 novembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Colombe BROSSEL au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 € est attribuée à PARIS HABITAT pour la réalisation d'un chantier éducatif dans la résidence Bessières. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 2 : La dépense pour un montant de 10.000 € sur le chapitre 20 rubrique 020 nature 2042 ligne 15001 « Subvention d'équipement aux organismes publics à caractère administratif » du budget d'investissement 2014 et suivants de la Ville de Paris.